

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 1 pouvoir

Date de convocation 10 janvier 2019
--

Date d'affichage du compte rendu 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DETERM Dominique, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, HAMEREL Catherine, HAQUELLE Jean-Pierre, KESTLER Gérard, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, MOURUGANE Siva, PEROT Jean-Claude, ROULIN Jean, SMITH William, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GIROD Noémie, PERNET Colette.**

Représentés : **DAHMANI Amelle par KESTLER Gérard.**

Monsieur CALLIOT Daniel a été nommé secrétaire.

Objet : **DEMANDE DE SUBVENTION**

N° de délibération : **2019_01_16_04**

Rapporteur : **M. BIAUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fagnières envisage en 2019 la réalisation des projets structurants suivants :

- 1) La création d'un ensemble d'équipements sportifs : Terrain de Foot – synthétique - aménagements et piste de BMX ;
- 2) La réfection des abords de la route d'Épernay ;
- 3) L'extension du cimetière ;
- 4) L'aménagement de la Mairie ;

CONSIDÉRANT que ces projets peuvent prétendre, pour l'année 2019, à un soutien financier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et tout autre organisme qu'il sera possible de solliciter (Région Grand Est, Département de la Marne, etc.) ;

CONSIDÉRANT que la DETR impose une priorisation des demandes de subvention

CONSIDÉRANT que les subventions sollicitées sont des ressources nécessaires à la réalisation des projets ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions patrimoine, travaux et sécurité ; jeunesse, éducation et vie associative ; cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement réunies le 03 janvier 2019 ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 08 janvier 2019 ;

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte les projets de travaux suivants, par ordre d'importance :

- 1) Ensemble d'équipements sportifs : Terrain de Foot synthétique - aménagements et piste de BMX
- 2) La réfection des abords de la route d'Épernay ;
- 3) L'extension du cimetière ;
- 4) L'aménagement de la mairie ;

SOLLICITE auprès des différents organismes financeurs le soutien financier maximum ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires.

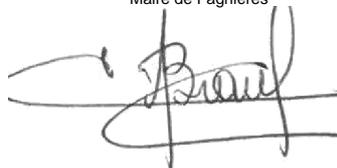
Résultat du vote :

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
24	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 18/01/2019 à 10:18:55
Référence : 6999546656ac67d1e285c229841486c942e8bd2a